

Mission principale du BS : Coordonner et faciliter la mise en œuvre des activités d'offre de services au niveau des régions qui leur sont affectées :	
1.	Contribuer à la bonne mise en œuvre des programmes et subventions gérées par les BPs, en mettant en œuvre les activités dédiées selon la planification convenue
2.	Planifier les activités des acteurs de mise en œuvre (Centres cliniques et OBC)
3.	Assurer le renforcement continu des capacités techniques des acteurs offrant des services cliniques et communautaires
4.	Assurer le suivi de la disponibilité des services et intrants au profit des bénéficiaires dans les régions qui leur sont affectées
5.	Organiser et assurer le suivi d'un système de référence contre référence efficace pour la prise en charge des patients le nécessitant
6.	Organiser la prise en charge des victimes de VBG et leur référencement pour une assistance juridique
7.	Organiser le plaidoyer auprès de l'ensemble des autorités, leaders et services pertinents pour un meilleur accès aux services de prévention, dépistage et prise en charge des cibles des programmes
8.	Assurer la gestion des données : formation des acteurs, mise à disposition des outils, monitoring du remplissage, contrôle qualité et renseignement de l'ensemble des indicateurs des différents programme
9.	Assurer le monitoring et la supervision des acteurs intervenant dans l'offre de services cliniques et communautaires selon les directives nationales et conformément au document de référence de la subvention
10.	Assurer la visibilité des interventions et le suivi du reporting des résultats programmatiques aux directions départementales
11.	Organiser les cadres de concertation et d'échanges entre acteurs cliniques et communautaires et entre acteurs de zones géographiques différentes pour un partage d'expérience
12.	Assurer le Reporting programmatique : élaboration des rapports programmatiques, remplissage des outils de suivi évaluation compilés, élaboration de rapport d'étapes
13.	Assurer la gestion financière et comptable des subventions octroyées dans le respect des procédures du Fonds Mondial : enregistrement des transactions et tous les soldes, archivage des pièces justificatives
14.	Assurer une bonne gestion des fonds alloués selon les directives des BPs et le respect des procédures du Fonds mondial applicables aux bénéficiaires des subventions
15.	Produire régulièrement des états financiers fidèles
16.	Assurer l'acquisition des biens et services au profit des acteurs de mise en œuvre conformément aux politiques nationales, au manuel de procédures de l'IPC/BF et des directives du Fonds mondial
17.	Protéger et sauvegarder les actifs acquis dans le cadre de la subvention
18.	Contribuer au développement d'un plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre de la subvention du Fonds mondial

19.	Participer aux différents programmes de formation et de renforcement des capacités initiées par les BPs
20.	Fournir un appui technique (Finances, Programmes, Suivi-évaluation) aux structures de mise en œuvre pour l'amélioration de leurs performances dans l'exécution de leurs plans de travail
21.	Participer au cadre de coordination global de la subvention et maintenir un lien étroit avec les autres acteurs : Observatoire (pour le suivi de l'offre de services), Juris Express (relativement à la réponse aux incidents Droits humains)